

MyLetter



ADEFIM
Nord-Pas-de-Calais

Association pour le développement des formations des
industries de la métallurgie

Myletter N° 22 - septembre 2018

Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie

Patrick DELGOVE, Directeur Régional

Chère lectrice, cher lecteur,

Comme vous pouvez le constater, votre Newsletter évolue et nous sommes heureux de vous présenter, à l'occasion de cette rentrée, la nouvelle version : un format plus adapté dans la mise en forme et dans la convivialité.

Cette lettre d'information comptera plusieurs rubriques : Outil - Agenda - Focus - Actualités - Témoignage .

Véritable outil de communication, vous pourrez ainsi être sensibilisé sur toutes nos actions, sur l'actualité et sur notre évolution.

Cette Newsletter est également la vôtre. N'hésitez pas à contacter l'équipe pour mettre en avant un projet, une collaboration, une idée ou tout simplement nous faire part de vos réflexions.

Dans ce numéro vous pouvez découvrir :

- Le témoignage de l'entreprise MTM qui recrute suite à la mise en place des Préparations opérationnelles à l'emploi (POEC)
- Le déploiement des actions collectives sur les différents territoires
- Les prochaines dates des comités techniques ADEC
- L'intérêt de mobiliser l'appui RH financé par la DIRECCTE
- Le point sur la loi "Liberté de choisir son avenir professionnel" volet formation
- La gestion du Compte Personnel Formation

OUTIL

APPUI RH : LA DIRECCTE VOUS ACCOMPAGNE

Le Conseil en Ressources Humaines, destinées aux TPE-PME est une aide financière de la DIRECCTE des Hauts-de-France permettant de financer les prestations d'appui-conseil en ressources humaines. L'objectif est d'une part de sensibiliser les entreprises à la Gestion des Ressources Humaines et à la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et d'autre part de les accompagner pour structurer leurs ressources humaines et mettre en place les actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie des entreprises.

Conditions d'éligibilité : La prestation de conseil peut être réalisée jusqu'au 31/12/2019 par un prestataire référencé figurant sur la liste publiée sur le site internet de la DIRECCTE des Hauts-de-France

Entreprises éligibles : Entreprise de -250 salariés n'appartenant pas à un groupe, et en priorité, les PME de -50 salariés ne disposant pas d'un service Ressources Humaines et les TPE de -10 salariés

Prise en charge : coûts d'accompagnement au réel, dans la limite de 1000€ par jour et de 5 jours par an. Une participation de 50€ HT par jour d'intervention sera systématiquement demandée à l'entreprise.



ACTIONS COLLECTIVES

A destination des entreprises de moins de 50 salariés, elles seront organisées sur tous les territoires entre le 22 octobre et le 15 novembre 2018.

CACES, habilitations électriques, soudure, formation tuteur, management... Chaque territoire a mis en avant les besoins recensés lors des enquêtes. Les coûts pédagogiques des actions sont pris en charge à 100% par l'ADEFIM.

Surveillez votre boîte mail, vous recevrez très prochainement des informations précises sur les actions, leur contenu et les modalités d'inscription.

Renseignez-vous auprès de votre Conseiller ADEFIM

FOCUS

ADEC : Dates des prochains comités techniques

L'ADEC (action de développement de l'emploi et des compétences) est un co-financement de la DIRECCTE des Hauts de France permettant d'accompagner vos projets de formation.

La prise en charge : 25% x (coûts pédagogiques + salaires) s'ajoute à celle de l'ADEFIM.

La validation des dossiers se fait après passage en commission auprès de la DIRECCTE

Les prochains comités techniques auront lieu :

Vendredi 05 octobre 2018 - dossiers en cours

Vendredi 16 novembre 2018 - date limite de dépôt des dossiers le 30 octobre 2018



ATTENTION

Les dossiers doivent être impérativement déposés en amont de la date de début de l'action de formation.

Faites nous part de

vos projets de formation suffisamment tôt pour instruire le dossier technique et prétendre à ce co-financement.

ACTUALITE

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le texte de loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a été publié au Journal officiel du 6 septembre 2018.

Ce texte confirme les orientations présentées dans notre dernière Newsletter (Monétisation du CPF, transformation des OPCA en Opérateur de Compétences, création de France Compétences...).

De nombreux décrets sont attendus d'ici fin 2018 pour une mise en application des premières mesures dès janvier 2019 puis un déploiement progressif jusqu'en 2021.

Des réunions d'information seront planifiées d'ici la fin de l'année pour vous informer concrètement sur les enjeux de cette nouvelle réforme.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur les dates retenues.



Les changements dans la mise en place du CPF vont se mettre progressivement en place en 2019 : monétisation,

modification des listes des formations éligibles, gestion par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pensez à mettre en place vos actions avant la fin 2018

TEMOIGNAGE



Madame ADARDOUR, Assistante RH de l'entreprise MTM qui compte 122 salariés, située à Saint-Amand les Eaux nous fait un retour sur les recrutements en contrat de professionnalisation qui ont fait suite aux périodes de "Préparation opérationnelle à l'emploi collective" (POEC)

Madame Naima ADARDOUR, a participé aux réunions d'informations collectives afin de présenter les postes à pourvoir et donc recruter des candidats. L'entreprise dont l'activité est la fabrication de structures métalliques et de parties de structures recherche en effet des techniciens en chaudronnerie.

Mme ADARDOUR : "j'ai eu l'occasion de participer à la POEC grâce à un échange avec ma correspondante de l'AFPI car l'entreprise souhaitait intégrer plusieurs alternants. Elle nous a prévenus que l'ADEFIM prévoyait d'animer des réunions sur Valenciennes. Notre correspondante ADEFIM m'a proposé de participer aux journées d'informations ce qui m'a permis de présenter grâce à un diaporama l'entreprise ainsi que les postes sur lesquels nous recrutons"

Après un débriefing avec les candidats, Madame ADARDOUR et M. BEGIN (le responsable de production) ont pu en sélectionner quelques uns afin de les recevoir en entretien.

"Nous avons intégré les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un stage en entreprise de 15 jours dans le but de faire découvrir l'entreprise, le métier et ainsi valider leur projet professionnel. Les candidats ont pu aussi rencontrer le salarié de l'entreprise, futur tuteur durant leur contrat en alternance"

Que reprenez-vous de cette expérience ?

"L'expérience est très positive et je suis prête à la renouveler. Je conseille aux entreprises de passer par ce dispositif car certains candidats ne venant pas forcément de la métallurgie, ont découvert les métiers grâce à la POEC et cela leur ouvre des perspectives vers un secteur qu'ils ne connaissaient pas. De plus, l'accompagnement est complet tant par l'AFPI que par l'ADEFIM NPDC et Pole Emploi qui co-financent. Les trois candidats retenus sont actuellement en contrat de professionnalisation qui sera validé par le Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM) Assembleur au plan industriel"

RETROUVEZ VOTRE ADEFIM EN REGION

Siège social NPDC

ZAC du Bord des Eaux
Boulevard Miroslav Holler - BP 79
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
Tel : 03 21 75 82 82

Antenne Littoral Pas-de-Calais

Boulevard du Parc
CS 60094
62903 COQUELLES CEDEX
Tel : 03 21 85 51 84

Antenne Lille Flandre intérieure

307 Avenue du Général Leclerc
BP 60080
59155 FACHES THUMESNIL
Tel : 03 28 01 65 00

Antenne Artois-Douais

ZAC du Bord des Eaux
Boulevard Miroslav Holler - BP 79
62252 HENIN-BEAUMONT CEDEX
Tel : 03 21 75 80 00

Antenne Dunkerquoise

ZA du Pont Loby
Avenue Jean Monnet BP 6329 cedex 01
59379 DUNKERQUE
Tel : 03 28 24 51 81

Antenne Grand Hainaut

40 route d'Aulnoy
59300 VALENCIENNES
Tel : 03 27 28 06 06



Rendez-vous le 22 novembre 2018 pour le prochain numéro